

Bulletin de LA POSTE

ANNÉE
1993

SERVICE
Po/DCF/MP

TÉLÉPHONE
(1) 41 41 67 25

DOCUMENT
SF 7
permanent

instruction du 10 juin 1993

CONDITIONS ET TARIFS DES PRESTATIONS FINANCIÈRES

APPLICATION : 1^{er} août 1993

Le *Bulletin de La Poste*, conditions et tarifications des prestations financières, comprend l'ensemble des tarifs de l'offre de services de La Poste, tels qu'ils figureront sur les documents d'information à la clientèle dans les bureaux de poste : affiches et dépliant.

La présentation, commune à ces documents, est conforme d'une part à la convention de compte régissant les relations commerciales entre La Poste et ses clients, d'autre part aux normes acceptées par la profession vis-à-vis des consommateurs.

Le *chapitre 1 « Particuliers »* contient les tarifs relatifs aux prestations des particuliers mais qui peuvent être également rendues aux entreprises.

Le *chapitre 2 « Entreprises »* concerne les tarifs des services spécifiques aux entreprises.

Le *chapitre 3 « Mandats »* présente les prestations propres à l'offre de La Poste dans le domaine du transfert de fonds.

Les tarifs du régime intérieur et du régime E sont dissociés des tarifs du régime international.

<i>Pour tous renseignements relatifs à :</i>	appeler
Chèques postaux	(1) 41 41 67 28
Cartes de La Poste	(1) 41 41 67 33
Audioposte, Vidéoposte	(1) 41 41 68 67
Épargne placement :	
● Épargne ordinaire	(1) 41 41 68 48
● Épargne boursière	(1) 41 41 68 01
● Prêts Épargne-Logement	(1) 41 41 67 03
Prestations entreprises	(1) 41 41 68 32
Mandats et encaissements à domicile du régime intérieur	(1) 41 41 68 88
Mandats du régime E et du régime international	(1) 41 41 68 71
Produits financiers internationaux	(1) 41 41 68 07
Communication	(1) 41 41 67 01

	Pages
1. PARTICULIERS	32
11. Régime intérieur et régime E	32
111. Le compte-chèques postal	32
1111. Vie du compte	32
1° Ouverture	32
2° Délivrance de chèquiers	32
3° Cartes (par an)	32
4° Droits divers	32
1112. Fonctionnement du compte	33
1° Versements	33
2° Retraits d'espèces	33
3° Prélèvements automatiques	33
4° Virements	33
5° Chèques de banque	33
6° Achats de postchèques	33
7° Utilisation du découvert	34
8° Incidents de fonctionnement	34
1113. Services attachés au compte	34
1° VIDÉOPOSTE * (par trimestre)	34
2° AUDIOPOSTE	34
3° CCP Service Plus (par an)	34
112. Opérations de change	34
113. Les comptes d'épargne	35
1131. Rémunération	35
1132. Fonctionnement	35
114. Les prêts	35
1141. Prêt épargne logement (durée : 2 à 15 ans)	35
1142. Prêt habitat (durée : 2 à 20 ans)	35
1143. Prêt conventionné (durée : 5 à 24 ans)	35
1144. Assurance liée au prêt	36
115. Opérations sur titres	36
1151. Achat et vente	36
1° SICAV, FCP de La Poste	36
2° Autres SICAV et FCP de la concurrence	36
3° Autres valeurs mobilières	36

	Pages
1152. Droits de garde annuels sur compte-titre	36
1° SICAV, FCP et emprunts de La Poste	36
2° Autres valeurs	36
3° Encaissement de coupons, surveillance des tirages d'amortissement et remboursement des titres, souscriptions aux emprunts placés par La Poste et aux augmentations de capital	36
4° Commission annuelle pour gestion en compte de titres détenus sous forme nominative pure (par ligne)	37
116. Frais divers liés à des opérations spécifiques sur CCP, sur compte d'épargne ou comptes-titres	37
117. TUP/TIP et titres 1418 OP	37
118. Chèques transformés en mandats	37
1181. Chèques au profit de tiers transformés en mandats-cartes	37
1182. Chèques transformés en mandats télégraphiques ou internationaux	38
12. Régime international	38
121. Dépôt d'espèces pour alimenter un compte-chèques postal	38
122. Retraits d'espèces aux DAB à l'étranger	38
123. Virements	38
1° Virements échangés via Eurogiro	38
2° Virements échangés sous forme papier	38
124. Droits divers	38
2. Entreprises	39
21. Le compte-chèques postal	39
211. Vie du compte	39
2111. Cartes professionnelles	39
2112. Droits divers	39
212. Fonctionnement du compte	39
2121. Remise de chèques postaux, bancaires ou d'effets de commerce	39
2122. Opérations de crédit	39
1° Ordres de prélèvement	39
2° TUP et 1418 OP	40

	Pages
3° TIP	40
4° Frais divers TIP/TUP	40
5° Lettres-chèques ordinaires	40
6° Lettres-chèques optiques	40
2123. Opérations de débit	40
2124. Incidents de fonctionnement	41
213. Services attachés au compte	41
214. Autres services	41
2141. Télétransmission	41
2142. Sécurisation des supports magnétiques (abonnement mensuel)	41
2143. Restitution des relevés de compte sur supports magnétiques (abonnement mensuel)	41
215. Encaissements à domicile	41
2151. Valeurs à recouvrer	41
2152. Cartes remboursement	42
2153. Droits divers	42
22. Titres de paiement	42
221. Mandats « Colbert »	42
222. Chèques d'assignation nominatifs présentés sur bordereau transformés en mandats-cartes	42
3. MANDATS	
31. Régime intérieur et régime E	42
311. Mandats-lettres	42
312. Mandats-cartes	43
313. Mandats télégraphiques	43
314. Droits divers	43
32. Régime international	43
321. Mandats-cartes	43
322. Mandats échangés via Dragulgnan	43
323. Mandats présentés sur bandes magnétiques	44
324. Mandats télégraphiques	44
325. Droits divers	44

1. PARTICULIERS

11. Régime intérieur et régime E

111. Le compte-chèques postal

1111. Vie du compte

1° Ouverture	Gratuit
2° Délivrance de chéquiers	Gratuit
3° Cartes : par an	
a. <i>Cartes de retrait</i>	
Carte 24/24	Gratuit
Carte 24 Plus	50,00 F
Carte Odyssee	Gratuit
b. <i>Cartes de paiement*</i>	
Carte Bleue débit immédiat	95,00 F
Carte Bleue débit différé	135,00 F
Carte Bleue Visa débit immédiat	145,00 F
Carte Bleue Visa débit différé	185,00 F
Carte Visa Premier	650,00 F
* Demi-tarif à partir de la deuxième carte délivrée au titre du même compte.	
Renouvellement anticipé de cartes pour perte ou vol (sauf les cartes 24/24, ODYSSÉE, « Visa Premier »)	40,00 F
4° Droits divers	
a. <i>Relevés de compte</i>	
Décadaires	Gratuit
Mensuels	Gratuit
À chaque journée d'opérations	Gratuit
b. <i>Tenue du compte</i>	
Droit annuel de tenue de compte	5,00 F
Association de comptes (à l'exclusion des comptes ODYSSÉE)	60,00 F
Modification de l'intitulé d'un compte	Gratuit
c. <i>Renseignements</i>	
Copie de compte (+ 2,50 F à partir de la deuxième photocopie)	10,00 F
Renseignements donnés par téléphone, télex, télécopie (en plus des frais téléphoniques)	10,00 F

Préavis téléphonique ou par télex d'inscription de certaines opérations (en plus des frais téléphoniques ou télex)	10,00 F
Avis d'inscription d'un virement	10,00 F
Opération immédiate de gestion	50,00 F
Si réponse attendue	100,00 F
Message A Poste	Gratuit

1112. Fonctionnement du compte

1° Versements

a. *Dépôts d'espèces*

Sur son propre compte	Gratuit
Sur le compte d'un tiers quel que soit le montant	13,50 F

b. *Par télégraphe ou télécopie*

Droit de transmission en sus des droits de commission	100,00 F
---	----------

2° Retraits d'espèces

Aux guichets des bureaux de poste	Gratuit
Par chèque transformé en mandat	Gratuit
Par télégraphe ou télécopie	100,00 F
Aux distributeurs de billets en France	Gratuit
Avec Carte Bleue aux guichets de La Poste et des Banques (Cash Advance)	35,00 F

3° Prélèvements automatiques

Gratuit

4° Virements

Par chèque postal au profit d'un titulaire de CCP	Gratuit
Ordre permanent de virement d'une somme déterminée vers un compte-chèques postal, un compte d'épargne, un compte Odyssee	Gratuit

Virement urgent exécuté par les centres financiers et bureaux de poste (CHEOPS/SYCOS/Télécopie) :

● Entre deux comptes tenus par un même centre*	50,00 F
● Entre deux comptes tenus par des centres différents	100,00 F
Ordre permanent de virement d'une somme indéterminée sur CCP : par mouvement	5,00 F
Ordre permanent de virement sur un compte bancaire : par mouvement	7,00 F

* Paris et La Source sont considérés comme même centre.

5° Chèques de Banque

(gratuité lors de retraits CNE). 40,00 F

6° Achats de Postchèques

Par formule délivrée	5,00 F
----------------------------	--------

7° Utilisation du découvert

Agios.....	15,95 % (en vigueur en juin 1993)
------------	---

(Droit proportionnel calculé en fonction du montant, de la durée et du taux effectif moyen pratiqué par les établissements bancaires durant le trimestre précédent.)

8° Incidents de fonctionnement

Chèque impayé.....	135,00 F
Établissement d'un certificat de non-paiement.....	60,00 F
Lettre d'injonction avec AR pour chèque rejeté.....	40,00 F
Constitution d'une provision affectée au paiement d'un chèque rejeté.....	60,00 F
Frais pour opposition sur chèque, carte, postchèque, prélèvement, TIP, TUP.....	60,00 F
Rejet d'ordre de débit (chèque « tireur », prélèvement, TIP, TUP, effets de commerce).....	30,00 F

1113. Services attachés au compte**1° VIDÉOPOSTE* (par trimestre)**

Vidéoposte Flash.....	30,00 F
Vidéoposte Plus.....	75,00 F

* Gratuit si relevé périodique, Carte Bleue de La Poste et Postépargne.

2° AUDIOPOSTE

Adhésion.....	Gratuit
Communication quelle que soit la provenance*.....	3,65 F

* Prix payé par le client à France Télécom.

3° CCP Service Plus (par an).....	50,00 F
--	----------------

112. Opération de change

Achat et vente de billets étrangers.....	Selon le taux affiché le jour de la transaction au bureau de poste
Achat et vente de chèques de voyage en devises ou en francs.....	1,2 % de la transaction
● Minimum de perception.....	15,00 F

113. Les comptes d'épargne**1131. Rémunération**

Livret A.....	4,50 % net
Livret B.....	4,50 % net
Codevi.....	4,50 % net
Livret d'épargne populaire.....	5,50 % net
Plan d'épargne-logement (prime incluse).....	6 % net
Compte d'épargne-logement (hors prime).....	2,75 % net

1132. Fonctionnement

Ouverture.....	Gratuit
Versements.....	Gratuit
Virements.....	Gratuit
Retraits :	
● Aux guichets des bureaux de poste.....	Gratuit
● Aux DAB de La Poste par carte.....	Gratuit
● Avec mise à jour de livret par voie télégraphique ou télécopie.....	100,00 F
Droit de transmission par voie télégraphique ou télécopie (mise à jour de livret).....	100,00 F

114. Les prêts**1141. Prêt épargne logement (durée : 2 à 15 ans)**

Taux actuariel (hors assurance) :	
Plan.....	5 à 8 %*
Compte.....	3,50 % à 4,75 %*

1142. Prêt habitat (durée : 2 à 20 ans)

Taux proportionnel.....	9,10 % à 9,80 %**
-------------------------	----------------------

1143. Prêt conventionné (durée : 5 à 24 ans)

Taux proportionnel.....	8,95 % à 9,85 %**
-------------------------	----------------------

* Taux légal, lié à la date d'ouverture du plan ou du compte.

** Taux nominal annuel en vigueur au 1^{er} juin 1993 lié à la durée du prêt, susceptible de modifications.

1144. Assurance liée au prêt

Cas général, taux annuel	0,32 %
Soit par mois et par tranche de 10 000 F.....	2,65 F

115. Opérations sur titres**1151. Achat et vente****1° SICAV, FCP de La Poste**

Le cours d'achat ou de vente tient compte, lorsqu'ils existent, des frais d'entrée ou de sortie perçus par la SICAV ou le FCP. Ils figurent sur la notice d'information remise au souscripteur.

2° Autres SICAV et FCP de la concurrence

Par achat.....	150,00 F
----------------	----------

3° Autres valeurs mobilières

Frais de courtage de la société de bourse	Fonction du type de titre
● Minimum par ordre.....	50,00 F
Commission Poste.....	56,4 % HT des frais de courtage
Impôt de bourse pour les actions	0,30 % abattement de 150 F par ordre)

1152. Droits de garde annuels sur compte-titre

1° SICAV, FCP et emprunts de La Poste	Gratuit
--	---------

2° Autres valeurs

Droit fixe par ligne de valeur gérée	11,00 F
Droit variable sur valeur du portefeuille au 31/12	0,15 %
Minimum de perception par portefeuille.....	110,00 F
Taux de dégressivité :	
● Sur le montant des droits compris entre 300 F et 800 F.....	50 %
● Sur le montant des droits supérieurs à 800 F.....	75 %

3° Encaissement de coupons, surveillance des tirages d'amortissement et remboursement des titres, souscriptions aux emprunts placés par La Poste et aux augmentations de capital

Gratuit

4° Commission annuelle pour gestion en compte de titres détenus sous forme nominative pure (par ligne)

150,00 F

116. Frais divers liés à des opérations spécifiques sur CCP, sur compte d'épargne, ou compte-titres

Saisie arrêt, avis à tiers détenteur, autres oppositions	250,00 F
Frais pour ouverture d'un dossier de succession :	
● ≤ 5 000 F	Gratuit
● de 5 000,01 F à 20 000 F	100,00 F
● > 20 000 F	300,00 F
Frais de recherche par demi-heure indivisible	63,00 F
Fourniture de photocopie (tout document sauf relevé de compte : § 1111-4°)	5,00 F
Communication de l'avoir du compte au guichet.....	Gratuit
Notification d'avoir par les centres financiers à une date déterminée	10,00 F
Frais pour opposition sur les comptes épargne, fondée sur le vol ou la perte.....	60,00 F
Transfert d'un compte d'épargne vers un autre établissement financier.....	200,00 F
Transfert d'un compte-titres vers un autre établissement financier (par ligne).....	30,00 F
● Minimum de perception	150,00 F
● Maximum de perception.....	1 500,00 F
Frais de dossier pour retrait avec insuffisance de provision sur un compte d'épargne	100,00 F

117. TUP/TIP et titres 1418 OP

Titres réglés en espèces.....	12,00 F
-------------------------------	---------

118. Chèques transformés en mandats**1181. Chèques au profit de tiers transformés en mandats-cartes**

Jusqu'à 1 000 F.....	20,00 F
De 1 000,01 F à 2 000 F	23,40 F
De 2 000,01 F à 3 000 F	26,80 F
De 3 000,01 F à 4 000 F	30,20 F
Au-dessus de 4 000 F par fraction de 2 000 F	3,40 F

1182. Chèques transformés en mandats télégraphiques ou internationaux

Droit de commission		Droits applicables aux titres de même nature émis par le bureau de poste
Droit de transmission (éventuellement)		

12. Régime international

121. Dépôt d'espèces pour alimenter un compte-chèques postal

Échangé au moyen de mandats-cartes : quel que soit le montant	22,00 F
---	---------

122. Retraits d'espèces aux DAB à l'étranger	15,00 F
--	---------

123. Virements

1° Virements échangés via Eurogiro

● Débit	0,5 % du montant
— minimum de perception	45,00 F
— maximum de perception	450,00 F
● Crédit	15,00 F

2° Virements échangés sous forme papier

Virement débit ordinaire	20,00 F
Virement débit accéléré	120,00 F
Virement crédit	15,00 F

124. Droits divers

Retrait « CASH » effectué au guichet des agences bancaires par Carte Bleue VISA ou VISA PREMIER	21,00 F
Avis d'inscription d'un virement au crédit d'un CCP étranger	20,00 F

2. ENTREPRISES

21. Le compte-chèques postal

211. Vie du compte

2111. Cartes professionnelles

Carte Bleue : débit immédiat ou différé	135,00 F
Carte Bleue VISA : débit immédiat ou différé	205,00 F
Carte VISA PREMIER	650,00 F
<small>(Le 1/2 tarif est accordé à compter de la sixième carte délivrée à partir d'un même compte)</small>	
Renouvellement anticipé pour perte ou vol, sauf pour les cartes VISA PREMIER	40,00 F

2112. Droits divers

Notification périodique d'avoir (hebdomadaire, bi-hebdomadaire, quotidienne) par avis	10,00 F
---	---------

212. Fonctionnement du compte

2121. Remise de chèques postaux, bancaires ou d'effets de commerce

Chèques postaux ou chèques bancaires	Gratuit
Versements par effets de commerce :	
● Effets de commerce domiciliés dans un CRSF : quel que soit le montant	15,00 F
● Effets de commerce non domiciliés dans un CRSF : quel que soit le montant	30,00 F
Impayés : chèques bancaires et effets de commerce soumis à la formalité du protêt	80,00 F

Chèques bancaires et effets de commerce présentés au paiement par l'intermédiaire du service postal des valeurs à recouvrer *

* Droit des valeurs à recouvrer indiqués au paragraphe 2151.

2122. Opérations de crédit

1° Ordres de prélèvement :

Sur un compte-chèques postal :

● Fichier informatique, par opération	1,40 F
● Support papier avec ou sans fiches individuelles, par opération	4,20 F

Sur un compte bancaire :

– Prélèvement ordinaire : commission interbancaire non comprise :	
• Support informatique, par opération.....	1,20 F
• Support papier, par opération.....	4,50 F
– Prélèvement accéléré : commission interbancaire non comprise :	
• Support informatique, par opération.....	2,00 F
• Support papier, par opération.....	5,30 F

2° TUP et 1418 OP

Titres réglés en espèces.....	0,50 F
Titres réglés par virement.....	1,80 F
Facturation complémentaire : saisie du montant.....	0,60 F

3° TIP

Titres réglés en espèces.....	1,15 F
Titres présentés au débit d'un compte de La Poste CCP ou CNE	0,95 F
Titres présentés au débit d'un compte bancaire commission interbancaire non comprise.....	0,85 F
Facturation complémentaire :	
• Saisie du montant.....	0,45 F
• Saisie d'un RIP ou RIB.....	2,00 F
• Traitement d'un couple TIP + chèque.....	2,90 F

4° Frais divers TIP/TUP

Fourniture photocopie.....	5,00 F
Frais de recherche.....	10,00 F

5° Lettres-chèques ordinaires

Payées en espèces dans les bureaux de poste.....	12,00 F
--	---------

6° Lettres-chèques optiques

Payées en espèces dans les bureaux de poste.....	6,00 F
Payées par virement :	
• Support informatique descriptif de titres payés (par titre payé par virement).....	0,40 F
• Relevé de titres impayés (par titre payé par virement).....	0,25 F

2123. Opérations de débit**Virements en nombre (CCP et/ou CB) :**

• Remise de virement en nombre.....	Gratuit
• Frais de saisie pour remise de virements sur bordereau sans fiche : par opération.....	1,00 F

2124. Incidents de fonctionnement

Restitution d'impayés aux émetteurs (prélèvements, TIP/TUP), par impayé.....	5,50 F
--	--------

213. Services attachés au compte

Vidéoposte Pro/abonnement mensuel.....	60,00 F
--	---------

214. Autres services**2141. Télétransmission :**

Abonnement mensuel sens aller.....	108,00 F
Abonnement mensuel sens retour.....	270,00 F
Par fichier.....	10,80 F
Par opération :	
• Jusqu'à 10 000 opérations.....	0,0108 F
• De 10 001 à 100 000 opérations.....	0,0055 F
• Au-delà de 100 000 opérations.....	0,0027 F

2142. Sécurisation des supports magnétiques (abonnement mensuel).....

120,00 F

2143. Restitution des relevés de compte sur supports magnétiques (abonnement mensuel)

Remises quotidiennes.....	450,00 F
Autre périodicité.....	130,00 F

215. Encaissements à domicile**2151. Valeurs à recouvrer**

En sus des droits postaux applicables aux lettres et facultativement du droit de recommandation au taux R2 paquet :

Droit par envoi.....	12,00 F
Droit par valeur :	
• Règlement par versement en espèces au profit d'un compte-chèques postal.....	30,00 F
• Règlement par mandat-carte payable en espèces.....	50,00 F
Valeur soumise à la formalité du protêt.....	80,00 F

Toutefois, lorsque plusieurs valeurs déposées par un même expéditeur pour être recouvrées sur le même débiteur sont soumises à la formalité du protêt et que l'officier ministériel a dressé un seul acte de protêt, le droit de 80,00 F n'est perçu qu'une seule fois.

2152. Cartes remboursement

En sus des droits postaux applicables aux lettres et facultativement du droit de recommandation au taux R2 paquet :

Droit perçu par carte au moment du dépôt 30,00 F

2153. Droits divers

Annulation ou modification du montant du remboursement.. 30,00 F

Frais de recherche par demi-heure indivisible 63,00 F

Réclamation 20,00 F

22. Titres de paiement

221. Mandats « Colbert » 6,80 F

222. Chèques d'assignation nominatifs présentés sur bordereaux transformés en mandats-cartes

— Jusqu'à 100 mandats inclus : 16,80 F

a. Droit fixe par mandat 16,80 F

b. Droit proportionnel au montant total du chèque (par tranche de 2 000 F)..... 3,15 F

— Au-delà de 100 mandats et à partir du 101^e :

Tarif = droits (fixe + proportionnel) × 0,80.

3. MANDATS**31. Régime intérieur et régime E****311. Mandats-lettres**

Jusqu'à 1 000 F 17,00 F

De 1 000,01 F à 2 000 F 20,40 F

De 2 000,01 F à 3 000 F 23,80 F

De 3 000,01 F à 4 000 F 27,20 F

Au-dessus de 4 000 F par fraction de 2 000 F 3,40 F

(Les mandats-lettres du régime intérieur sont limités à 5 000 F)

312. Mandats-cartes

Jusqu'à 1 000 F 22,00 F

De 1 000,01 F à 2 000 F 25,40 F

De 2 000,01 F à 3 000 F 28,80 F

De 3 000,01 F à 4 000 F 32,20 F

Au-dessus de 4 000 F par fraction de 2 000 F 3,40 F

Sont exonérés du droit de commission les mandats émis en règlement du montant des encaissements à domicile (valeurs à recouvrer, cartes-remboursement, objets contre remboursement y compris les colis postaux).

313. Mandats télégraphiques

Droits de commission : analogues à ceux des mandats-lettres + éventuellement les frais de présentation à domicile (cf. 314)

Droits de transmission en sus des droits de commission :

● Régime intérieur et Mayotte 100,00 F

● Régime E 120,00 F

314. Droits divers

Frais de renouvellement ou de visa pour date 20,00 F

Avis de paiement au moment du dépôt ou postérieurement 20,00 F

Présentation à domicile 10,00 F

Mandats payables par exprès 30,00 F

Réclamation 20,00 F

Frais de recherche par demi-heure indivisible 63,00 F

Droit d'urgence applicable aux mandats-lettres déposés au CRSF 10,00 F

32. Régime international**321. Mandats-cartes**

Jusqu'à 500 F 17,80 F

De 500,01 F à 1 000 F 26,00 F

De 1 000,01 F à 2 000 F 43,20 F

De 2 000,01 F à 5 000 F 56,00 F

Au-delà de 5 000 F 66,00 F

322. Mandats échangés via le bureau d'échange de Draguignan

Droits des mandats ordinaires augmentés de 22,00 F

323. Mandats présentés sur bandes magnétiques

Transmises aux administrations étrangères.....	14,00 F
Mandats payables aux USA transformés en chèques de la CITIBANK NA	35,00 F

324. Mandats télégraphiques

Droits de commission : droits des mandats ordinaires	
Droits de transmission : forfaitaire	120,00 F

325. Droits divers

Présentation à domicile du mandat télégraphique.....	10,00 F
Avis de paiement.....	20,00 F
Visa pour date	20,00 F
Poste restante.....	Tarif lettre < 20 g
Mandat payable en « main propre ».....	2,00 F
Réclamation	20,00 F
Frais de recherche par demi-heure indivisible.....	63,00 F
